Département des Pyrénées orientales

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le cinq novembre,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence SENENT-AUSINA, Maire
Date de convocation : 28 Octobre 2026
Membres en exercice : 29
Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence SENENT-AUSINA, Jérôme RUMEAU, Gilles GUILLAUME, Marie-Josée VIEGAS, Guy REGINCOS, Marina PICORNELL, Sylvie TROTIN, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Christophe MONELLS, Dominique TEXTORIS, Mme Colette GONZALVEZ, Mehdi TAHRI-ROÉ, Pierre TILLOIS, Marie DARNER, Pablito MOURER, Lylian PEREZ—SALUZZO, Nadine ANDREU, Maryline MORA, Christelle MARTINEZ, Michel CUGULLERE, Jerôme ROUGE, Tatiana SOLOVEI
Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA a donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, M. Jean-Pierre SERRIE a donné procuration à M. Jérôme RUMEAU, Mme Carole COLMENERO a donné procuration à Mme Sylvie TROTIN, Mme Vanessa ALBERICH a donné procuration Mme Marina PICORNELL, Mme Julie RANSON a donné procuration à Mme Christelle MARTINEZ.
Secrétaire de séance : M. Lylian PEREZ--SALUZZO

Objet : 2026/06/08 Billetterie en ligne spectacles – contrat avec la société Trustweb SASU (Billetweb)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 1611-7-1 ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le projet de contrat de commercialisation de billetterie avec la société Trustweb SASU (Billetweb), annexé à la présente délibération ;
Considérant que la Commune de Bompas organise, dans le cadre de sa programmation culturelle et événementielle, des spectacles et manifestations ouverts au public, dont certains donnent lieu à la vente de billets ;
Considérant la volonté de la Commune de faciliter l'accès à ces événements et de moderniser les modalités de réservation et d'achat des places en proposant un service de billetterie en ligne ;
Considérant que la solution Billetweb, développée par la société Trustweb SASU, permet notamment la réservation et la vente de billets en ligne ainsi que la gestion des ventes réalisées directement au guichet ;
Considérant que le projet de contrat prévoit les conditions financières et contractuelles suivantes : une durée indéterminée, avec possibilité de résiliation à tout moment par la Commune, sans préavis ; une commission de 0,29 € augmentée de 1 % du prix de vente, applicable à chaque billet payé en ligne ; une information préalable de la Commune au moins un mois avant toute modification du tarif de commission ; un reversement des recettes nettes de commissions selon une périodicité définie par la Commune parmi les options proposées par Billetweb ; pour les ventes réalisées directement au guichet, une intervention de Billetweb en qualité de prestataire et mandataire, l'encaissement restant assuré par la Commune ;
Considérant que ce dispositif permettra de diversifier les modalités d'achat des billets, de faciliter les réservations et de disposer d'outils de suivi des ventes ;
Considérant que les modalités d'encaissement, de reversement et de comptabilisation des recettes publiques devront être conformes aux règles de la comptabilité publique, notamment celles relatives à l'encaissement de recettes par un organisme tiers ;

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le principe du recours à la solution Billetweb, éditée par la société Trustweb SASU, selon les conditions financières et contractuelles présentées ;
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer le contrat ci-annexé correspondant, ainsi que tout acte utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».
Fait à Bompas, le 06 novembre 2026

Le Maire,
Laurence SENENT-AUSINA

MAIRIE de BOMPAS 66430

PUBLIÉ LE....12 NOV. 2026